



Ministère du Revenu  
CP 58  
Thunder Bay ON P7C 0A5  
1 866 400-2122  
1 888 321-6774 ATS

## Autorisation pour le Programme de paiements pré-autorisés (PPP)

Cette autorisation est :  **personnelle**  
(cocher une case)  **professionnelle**

En vous inscrivant au **Programme de paiements pré-autorisés**, vos paiements d'impôt seront chaque année prélevés sur votre compte bancaire à la date prévue pour les acomptes. Vous continuerez à recevoir votre facture de taxes. Pour faire une demande de paiements pré-autorisés, veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli au Bureau de l'impôt foncier provincial, ou nous appeler pour obtenir plus d'information :

### En personne

Bureau de l'impôt foncier provincial  
500, rue Donald Est  
Thunder Bay (Ontario)

### Par téléphone

1 866 400-2122  
1 888 321-6774 ATS

### Par la poste

Ministère du Revenu  
Impôt foncier provincial  
CP 58  
Thunder Bay ON P7C 0A5

En caractères d'imprimerie S.V.P.

Nom du propriétaire		Numéro de rôle	
Adresse postale			
		Numéro de téléphone (     )	
Nom de la banque		Numéro de transit de la succursale	
Adresse de la succursale	Numéro de l'institution financière	Numéro du compte-chèques	

### Autorisation

Il est possible d'annuler la présente autorisation en tout temps, par écrit, sous réserve d'un préavis de deux semaines avant la date prévue du prochain retrait. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation, ou plus d'information sur votre droit de résilier une entente relative à un PPP, communiquez avec votre institution financière ou visitez [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Je soussigné(e), le(la) titulaire du compte, autorise le bénéficiaire et l'institution financière susmentionnée à prélever sur mon compte le paiement de mes impôts fonciers aux dates prévues pour le versement des acomptes correspondant à un montant ne dépassant pas ma facture pour chacun des acomptes. À titre de préavis, le Bureau de l'impôt foncier provincial m'enverra par la poste les avis d'imposition au moins 21 jours avant les dates prévues pour ces acomptes.

Je joins un chèque BARRÉ.

Signature

Date

*Des frais d'administration de 35 \$ seront ajoutés à tout chèque sans provision. Les comptes seront retirés du programme au bout de deux transactions sans provision.*

**Information importante :** La confirmation de votre inscription apparaîtra dans le message "PAD" à la date de votre prochaine facture.

Vous avez certains droits si un paiement pré-autorisé ne respecte pas la présente entente. Vous avez, par exemple, le droit de recevoir le remboursement d'un paiement non autorisé ou qui n'est pas conforme au présent PPP. Pour obtenir plus d'information au sujet de vos droits, communiquez avec votre institution financière ou visitez [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).